

ARTICLE 1 : LES ORGANISATEURS

Le MBOA BD Festival est organisé par le Collectif A3, en partenariat avec l'association Trait Noir et Waanda Stoudio. Pour sa seizième édition, en partenariat avec les associations **ODC Cosplay (ODCC)** et **Afro Cosplay**, le festival réaffirme son engagement pour l'encouragement de la filière cosplay via le concours du Cosplay, vu ici comme l'art de se déguiser et jouer le rôle de personnages de fiction ou science-fiction. Ce concours vise à promouvoir un art qui se popularise au Cameroun, encourager les interactions entre le public et les auteurs, favoriser **l'appropriation par les fans de personnages notamment de BD africaine.**

ARTICLE 2 : LE COSPLAY

Les costumes entièrement achetés ne sont pas autorisés.

Tout cosplay doit être conçu par son/sa propriétaire. En ce qui concerne la conception du cosplay, selon qu'il s'agira du vestimentaire, d'une armure ou des accessoires, un pourcentage sera établi afin de déterminer le niveau d'implication du cosplayer dans la réalisation de son costume.

- **Vestimentaire** : C'est la partie constituée de textile. Le cosplayer pourra confectionner des patrons, télécharger des patterns, effectuer les découpages ainsi que la couture complète de son costume, ou tout simplement faire appel à un styliste ou une couturière pour l'aider dans la réalisation de cette tâche. Néanmoins, le cosplayer qui aura participé à 20, 30, 60% à la conception de son costume gagnera plus de points que celui qui aura choisi de déléguer cette tâche.
- **Les armures** : Cette partie est assez complémentaire à la partie vestimentaire. Le cosplayer devra mettre du sien pour réaliser cette partie, elle est faite de plusieurs matériaux divers tels que : le carton, la mousse Eva, le worbla et même du papier. Une aide extérieure est autorisée pour la manipulation de certains outils : l'électronique, la recherche des patterns, la conception des patterns, ainsi que l'utilisation de machines à commande numériques (graveuses, imprimantes 3D...)
- **Les accessoires** : Ils sont petits, moyens et gros, certains constituent la pièce maitresse du cosplay, d'autres sont des détails qui viennent compléter le costume et rajouter de la pertinence. Pour les petits accessoires tels les bijoux peuvent être achetés ou fabriqués. Les accessoires de taille moyenne et grande, qui constituent des pièces maitresses d'un cosplay tels des armes devront être fabriqués par le cosplayer. Faire appel à une aide extérieure est autorisée dans la mesure où la conception nécessite à certaines étapes l'utilisation d'un outil/appareillage complexe ou n'étant pas accessible à tous.

ARTICLE 3 : LE CONCOURS

Sous la supervision du comité d'organisation du Mboa BD Festival, le concours sera conduit par les équipes de **ODC Cosplay et Afro Cosplay**. Le concours se déroulera en trois phases étalées sur une période de deux (02) semaines.

- La 1^{ère} phase étant la phase digitale. Les candidats sont présentés sur la page Facebook du festival et soumis ainsi au vote de la communauté digitale
- La 2^e phase est celle de l'interaction avec le public du festival. Les deux premiers jours du festival, les cosplayeurs sont tenus de se vêtir de leurs costumes et de se présenter au public sur le site du festival et un shooting sera fait : photo du cosplayeur+photo du personnage.
- La 3^e phase est celle de la finale du concours qui se tiendra le dernier jour du festival, soit le 07 Février 2026, à Yaoundé. Les participants devront se produire sur scène, les prestations qu'ils ont prévues pour le concours et ceci sera diffusé en live sur les pages et sites du festival.

NB : Les cosplayeurs devront faire au moins une apparition lors de la 2^e phase du concours et obligatoirement être là lors de la finale.

Les cosplayeurs pourront se costumer sur place dans la salle prévue à cet effet ou avant d'arriver sur les lieux du concours.

- Les cross over incluant les univers fantastiques africains sont encouragés.
- Les cosplay réalisés sur les personnages des univers de BD ou d'animation africain sont fortement encouragés, avec une avance de 15Pts.

ARTICLE 4 – CATÉGORIES ET INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font exclusivement en ligne, sur le site du MBOA BD Festival.

Les cosplayeurs doivent envoyer leur dossier de candidature au plus tard le **20 Janvier 2026**.

Aucune inscription ne sera acceptée sur place, les inscriptions se feront dans la limite des places disponibles, soit un minimum de cinq (05) places et un maximum de quinze (15).

Les frais d'inscription au concours s'élèvent à 10 000f CFA. Les frais doivent être payés au moment de l'enregistrement et le justificatif du paiement, joint au formulaire en ligne.

ARTICLE 5 - CATÉGORIES ET PRESTATIONS

Les catégories de compétition :

- En Individuel : Les prestations individuelles sont limitées à une durée maximum de 1minute et 30 secondes.
- En Groupe : Les prestations en groupe seront constituées de 10 participants maximums par groupe, disposant d'une durée maximum de 5 minutes.

Les participants devront fournir dans un support numérique (dès le 1^{er} jour du festival) les éléments suivants :

- Le processus de création de leur cosplay, étapes par étapes monté en vidéo.
- Une image référence du personnage incarné
- L'univers de référence du personnage

- Les audios/vidéos qu'ils aimeraient utiliser lors de leur prestation sur scène (durée maximum des prestations 1min30 (solo) et 5min (groupe)).

Les participants ont le droit de faire intervenir des assistants sur scène, afin de les accompagner lors de leur prestation (un maximum de 4 personnes)

NB : **Aucune arme réelle n'est autorisée.**

ARTICLE 6 – LE JURY

Le jury officiel est composé de 4 personnes : cosplayeurs expérimentés, auteurs de BD, journalistes et homme de culture. Le jury est chargé d'évaluer les prestations des participants, afin de désigner les vainqueurs du concours pour chaque catégorie, et de leur décerner des récompenses. Le jury ne peut en aucun cas participer au concours. Les candidats s'engagent à respecter le classement établi par le jury. Ce dernier reste à disposition pour toute question relative au cosplay.

Les notations du jury seront établies selon les critères suivants :

- Costume : qualité du costume, ressemblance avec le personnage.
- Univers du personnage
- Prestation scénique : qualité de la prestation, occupation de l'espace, originalité.
- Appropriation et matériaux: Le Jury prêtera une attention spéciale à l'utilisation des matériaux locaux et l'appropriation faites par les candidats de leurs personnages
- Cohérence : une cohérence entre la prestation et l'univers du personnage.

La note finale des candidats prendra en compte : 30% vote digital, 10% réaction du public et 60% évaluation du jury.

ARTICLE 7 – LES PRIX

Les candidats ayant reçu la meilleure évaluation de la part du jury se verront attribuer une récompense, remise le jour de la cérémonie de clôture du festival à Yaoundé, le 07 Février 2026. Deux prix seront décernés pour une valeur totale (lots et dotation) de **250 000 FCFA**:

- **1^{er} Prix : *Meilleur Cosplay*** : 100 000 FCFA (cash price) et 50 000 FCFA (dotations diverses).

- **2^e Prix : *coup de cœur du public*** : 75 000 FCFA (cash price) et 25 000 FCFA (dotations diverses).

Le festival ne prévoit pas de « lot de participation ».

ARTICLE 8 – LES MINEURS

Les mineurs sont autorisés à participer au concours, une autorisation parentale pour l'inscription devra être fournie.

Les moins de 12 ans devront être accompagnés d'un adulte lors de leur passage sur scène.

ARTICLE 9 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les participants au concours reconnaissent avoir pris connaissance et avoir accepté le présent règlement du concours. Ils autorisent expressément et à titre gratuit le MBOA BD Festival ainsi que ses partenaires de mise en œuvre, à reproduire les photos partiellement ou entièrement sur tous supports de communication et notamment sur le site, les réseaux sociaux du MBOA BD Festival ainsi que ceux des dits partenaires.

ARTICLE 10 - MODIFICATION, ANNULATION

Le MBOA BD Festival se réserve, à tout moment, la possibilité d'annuler ou de modifier sans préavis, si les circonstances l'exigent, sans que sa responsabilité puisse être engagée le présent concours. Dans la mesure du possible, ces modifications ou changements feront l'objet d'une information préalable par tous moyens appropriés et les frais d'inscription remboursés aux participants. Aucune indemnisation ne sera offerte en compensation.

ARTICLE 11 - RESPECT DU REGLEMENT

La participation à ce concours implique le plein accord du candidat à l'acceptation du présent règlement et aux décisions concernant tout aspect de ce concours. Le non-respect du règlement entraîne l'annulation de la candidature.